



COMMUNE DE BIGUGLIA

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 28 FÉVRIER 2022

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRÉSENTS	VOTANTS
29	12	23

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit février, à 18 heures 00, le conseil municipal de la commune de BIGUGLIA, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles GIABICONI, Maire de la commune de BIGUGLIA.

Date de la convocation : 21 février 2022

Le quorum étant atteint, Marilyn MASSONI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Présents : Jean-Charles GIABICONI - Frédéric RAO - Maria GAROBY - Patrick GIGON - Marjorie PINDUCCI - François LEONELLI - Marilyn MASSONI - Thérèse MACRI - Jean-Pierre VALDRIGHI - Patricia BENIGNI - Jérôme CAPPELLARO - Jessica LOPES-BARROSO.

Absents excusés : Noël TOMASI (a donné procuration à Maria GAROBY) - Muriel BELTRAN (a donné procuration à Jean-Charles GIABICONI) - Marie-Noëlle SAROCCHI (a donné procuration à Jean-Pierre VALDRIGHI) - Mustapha RACHID (a donné procuration à Patrick GIGON) - Jacqueline RISTICONI (a donné procuration à Jérôme CAPPELLARO) - Paul POLI (a donné procuration à François LEONELLI) - Pascale GIORDANO (a donné procuration à Thérèse MACRI) - Antoine DEGERINE (a donné procuration à Frédéric RAO) - François-Marie LUCCHETTI (a donné procuration à Marjorie PINDUCCI) - Claudia TORRE (a donné procuration à Marilyn MASSONI) - François GRISANTI (a donné procuration à Jessica LOPES-BARROSO).

Absents : Patrick EIDEL-GIUDICELLI - Laetitia OLIVESI - Dominique BENIGNI - Christelle CRUCIANI - Ariane ALBERGHI - Anthony GANDOLFI.

Délibération : N°25-28-02-22

Objet : Plan de financement pour l'élaboration d'un DOCOBAS (Document d'objectif agricole et sylvicole).

La commune de Biguglia souhaite réaliser un DOCOBAS en parallèle de la révision de son Plan Local d'Urbanisme, dont les études ont été relancées et son actuellement en cours.

Il s'agit :

- D'établir sur l'ensemble du territoire communal un inventaire des ressources et des potentialités et de le partager avec l'ensemble des acteurs du territoire,
- De déterminer les opportunités et les orientations agricoles prioritaires de la commune,
- D'élaborer un plan d'actions sur des périmètres précis.

Objectifs

Nous attendons de cette mission :

- Un diagnostic des ressources et des potentialités du territoire permettant d'identifier les opportunités de développement,

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-25-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022

Une sensibilisation des acteurs du territoire aux enjeux liés au maintien et au développement d'activités agricoles et sylvicoles,

- La définition d'une stratégie pour le territoire,
- L'identification de périmètres prioritaires à mobiliser dans des projets agricoles et forestiers,
- Une feuille de route opérationnelle décrivant les outils à mobiliser et les moyens à mettre en œuvre pour concrétiser le développement de projet sur ces périmètres précis

Plan de financement

Le coût estimatif pour la réalisation de ce document est de 18 774 euros TTC.

La réalisation des 12 étapes du cahier des charges du DOCOBAS sera respectée (annexe F : présentation du DOCORAS - Plans de développement liés à la valorisation du foncier).

Les modalités de financement de l'appel à projets N° 7.1.1-1 Plans de développement liés à la valorisation du foncier de la Collectivité de Corse - Office du Développement Agricole et Rural de la Corse (ODARC) sont les suivantes :

- Le taux de financement public est de 100 % pour les dépenses limitées (prestations et expertises externes, frais de personnels) et 50 % des coûts connexes (fournitures nécessaires à la réalisation des études),
- Les coûts d'accompagnement sont plafonnés à 350 € / jour,
- L'aide est susceptible d'être plafonnée en fonction des caractéristiques du périmètre à étudier et de la prévision du temps nécessaire à la réalisation de l'opération : les projets prévoyant de mobiliser plus de 45 jours d'intervention devront fournir les éléments justifiant de la complexité de l'opération (nombre d'hectares, nombre d'agriculteurs, nombre de réunions etc...).

Cette prestation peut être donc financée par une subvention de l'ODARC, programme de développement rural de la Corse 2014-2020 (FEADER) - Mesure 7.1.1-1.

Par conséquent, le plan de financement se déclinerait comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses HT : 29 790 € HT

Montant de subvention sollicité : 14 154 € HT

Auto-financement : 15 645 € HT

Le Conseil Municipal sur l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, DÉCIDE :

D'APPROUVER le plan de financement comme suit :

Montant prévisionnel des dépenses HT : 29 790 € HT

Montant de subvention sollicité : 14 154 € HT

Auto-financement : 15 645 € HT

Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-25-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022

D'AUTORISER monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles à la mise en œuvre de ce plan de financement

DIT que la présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

VOTE A L'UNANIMITÉ.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

Au registre sont les signatures,

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
02B-212000376-20220309-25-28-02-22-DE
Date de télétransmission : 09/03/2022
Date de réception préfecture : 09/03/2022